

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2023-92

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 septembre 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le 13 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Gerard PATEREK. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Omar RABEI.

Nbre de membres présents : 23

Nbre de suffrages exprimés : 30

Excusés : Jean-Claude HERARD. Georgette CUENOT Roland GAMBERI. Catherine PARROT. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Absents : Claude STIQUEL. Valère NEDEY. Nadine MERCIER.

Pouvoirs :

Jean-Claude HERARD	pouvoir à M. Philippe GAUTIER
Georgette CUENOT	pouvoir à M. Denis NEDEZ
Roland GAMBERI.	pouvoir à M. Armando LOPES
Catherine PARROT	pouvoir à Mme Elisabeth COQU
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à M. Pierre MOSSINA
Jean-Louis RENGGLI	pouvoir à M. Omar RABEI
Saniye AKDEMIR	pouvoir à Mme Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 07 septembre 2023

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Dominique DANGEL ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 28 juin 2023 est adopté à **LA MAJORITE** des voix présentes et représentées (29 voix Pour, 1 abstention M. MOSSINA).

ECHANGE DE CELLULES COMMERCIALES 6 GRANDE-RUE ET 8 RUE CARNOT

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20230922-2023-92-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2023-92**ECHANGE DE CELLULES COMMERCIALES 6 GRANDE-RUE ET 8 RUE CARNOT**

Dans le cadre de la revitalisation de l'îlot centre-ville, la commune a déjà procédé à plusieurs acquisitions foncières, en direct, ou par le biais de l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC. A terme, la ville aura la maîtrise foncière de l'ensemble des bâtiments sur lesquels des interventions seraient à réaliser, situés dans le périmètre de l'îlot centre-ville.

Des négociations ont donc été engagées avec Madame BASSET Céline, propriétaire de l'auto-école Céline FEIND, située dans un bâtiment en copropriété, 6 Grande Rue à Valentigney, cadastré section BK n°185. Les 2 appartements faisant partie de la copropriété sont également en cours d'acquisition par l'EPF pour le compte de la ville.

Suite à diverses rencontres, les parties se sont orientées vers un échange de locaux plutôt qu'une vente, Madame BASSET souhaitant conserver son activité en cœur de Ville de Valentigney.

Madame BASSET est actuellement propriétaire d'une cellule commerciale d'environ 49 m², ainsi que d'une place de stationnement située devant sa vitrine. Elle a acquis ce bien en 2020 pour la somme de 95 000 € (90 000 € pour le local commercial et 5 000 € pour le parking).

La ville lui propose d'intégrer une nouvelle cellule commerciale qui sera située dans le bâtiment communal sis 8 rue Carnot à Valentigney (bâtiment où est installée la Poste), cadastré section BK n°331, dans la partie est de l'ancienne salle de tri postal. Le futur local, d'une surface d'environ 58 m², sera aménagé par la commune avant d'être échangé.

Madame BASSET s'est prononcée favorablement pour cette proposition de relocalisation de son auto-école. Une place de stationnement lui sera également mise à disposition, sans être cédée, dans l'enceinte du centre Belon.

Cette cellule commerciale possédera les mêmes équipements que celle actuellement exploitée par Madame BASSET (accueil, bureau, salle de cours, sanitaires, climatisation) mais la réalisation de celle-ci nécessitera davantage de surface au sol pour atteindre une même surface utile, notamment en raison de l'évolution des règles d'accessibilité.

Une estimation a été demandée au service des domaines qui a évalué la valeur vénale du local de la ville à 104 000 € HT, assortie d'une marge de d'appréciation de + ou - 10 %.

L'échange se réaliserait sans soulte, les frais d'acte seraient à la charge de la Ville.

Par ailleurs, Mme BASSET devra respecter les éventuelles observations émises par la commission de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement de Montbéliard, qui s'est réunie le 20 juillet 2023.

De plus, le bâtiment situé 8 rue Carnot étant devenu une copropriété suite à la vente en 2004 par la commune de l'appartement de l'ancien receveur des Postes, il conviendra également de modifier le règlement de copropriété et l'état descriptif de division.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **PROCEDE** à cet échange de locaux aux conditions ci-dessus énoncées et à signer tous documents s'y rapportant.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire.



Philippe GAUTIER